

## Comité Social d'Administration Local du 03/10/2023

### Sept points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation des procès-verbaux des CSAL des 22 juin, 27 juin et 06 juillet 2023 ( pour avis ).
- 2 – Transfert au 1/1/2024 de la gestion d'un EPHAD du SGC Littoral à la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault ( pour avis ).
- 3 – Transfert au 1/1/2024 de la gestion de deux EPHAD de la Paierie départementale à la Trésorerie hospitalière Est Hérault ( pour avis ).
- 4 – Ponts naturels 2024 ( pour avis ).
- 5 – Point sur les nouvelles structures créées au 1/9/2023 : SDIF de l'Hérault, 5ème Brigade de vérification, mission d'accompagnement fiscal des PME, Antenne SIE de Nîmes et CC pros de Chalôns-en-Champagne (pour information).
- 6 – Point d'étape sur les ruptures conventionnelles (pour information)
- 7- Questions diverses (pour information)

---

### CONTENU DES ECHANGES

Suite à un document tombé du camion, les agents des SPFE de l'Hérault ont appris la suppression de 34 emplois dans l'Hérault (soit la moitié des effectifs actuels) jusqu'en 2027, pour transfert vers le Service d'Appui de la Publicité Foncière de Bergerac.

Avec l'appui de l'intersyndicale FO, CGT, Solidaires finances 34, une pétition a été signée par l'ensemble des agents.

Une importante délégation a envahi le CSAL, pour dénoncer à la Direction, le manque de transparence, de reconnaissance de leur engagement professionnel, la négation de leur technicité et compétence, la dégradation du fichier et du service public ainsi qu'une désorganisation des tâches. Ils ont également insisté sur le caractère anxiogène des démantèlements des SPF de l'Hérault à brève échéance et demandé l'arrêt du plan de liquidation de la sphère SPF.

La Direction a indiqué qu'il ne s'agissait pas de suppression mais de transfert d'emplois??? On appréciera la nuance ... dans les faits se sont bien 34 emplois supprimés dans l'Hérault.

La pétition a été remise au Directeur pour transmission à la DGFIP.

**1 – Approbation des procès-verbaux des CSAL des 22 juin, 27 juin et 06 juillet 2023 ( pour avis ).**

L'ensemble des organisations syndicales a voté pour l'approbation des PV.

**Point 2 : Transfert au 1/01/2024 de la gestion d'un EPHAD du SGC Littoral à la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault ( pour avis )**

La Direction en préambule nous a informé de la création d'un fonds d'urgence de 10,4 millions d'euros , accordé pour les EHPAD en difficulté en Occitanie.

L'EHPAD St Jacques de Frontignan et l'EHPAD Jean Peridier à Montpellier, visés à cet ordre du jour, sont concernés.

Le transfert de l'EHPAD de Frontignan se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du SGC Littoral vers la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault.

FO DGFIP34 a interrogé les représentants de l'administration sur le choix de Béziers alors que Montpellier est plus proche et sur la réaction des élus locaux.

En réponse la Direction a indiqué, bien que les ordonnateurs ne soient pas encore informés, n'avoir aucun doute, au nom des bonnes relations, d'une adhésion à ce choix, ajoutant que d'autres EHPAD du Bassin de Thau étaient déjà gérés par la Trésorerie hospitalière de Béziers.

De son côté, le comptable du SGC Littoral a évalué à un emploi le transfert de la mission. Prévu au 01/01/24, il sera pourvu par un équipier de renfort jusqu'au prochain mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Vos représentants FO se sont abstenus car bien qu'un emploi soit calibré, la méthode d'information et le recours pour débiter à un EDR sur huit mois (si affectation effective) nous interpelle surtout quand l'Administration insiste pour que dans chaque poste gestionnaire d'un EHPAD soit constitué d'un binôme d'agent.

**Point 3 : Transfert au 1/1/2024 de la gestion de deux EPHAD de la Paierie départementale à la Trésorerie hospitalière Est Hérault ( pour avis ).**

Le comptable de la Trésorerie Est Hérault estime que le transfert d'un emploi n'est pas nécessaire. Cette absence de transfert d'emploi basée sur des compétences métiers actuelles interpelle vos élus FO pour l'avenir.

Si l'EHPAD de Ganges n'a jamais représenté un emploi, ni même un demi, l'EHPAD de Montpellier est en grande difficulté et nécessite un suivi régulier et chronophage.

Le niveau de connaissances actuelles, notamment avec l'avantage d'un comptable accueillant la mission bien au fait du dossier, n'est pas une garantie pérenne pour l'avenir.

Vos représentants ont donc, pour ces motifs, voté contre.

**Point 4 : Ponts naturels 2024 ( pour avis ).**

En 2024, deux ponts naturels sont possibles. Vos élus FO, comme chaque année, sont venus pour réclamer l'intégralité des possibilités.

Notre Direction a décidé de proposer seulement le 16 août, alors que la fermeture de la DDFIP le vendredi 10 mai donne la possibilité de bénéficier d'un week-end de 5 jours.

Le DDFIP a mis en avant la campagne IR pour refuser obstinément cette possibilité et totalement obsédé par l'impérieuse nécessité d'ouvrir l'accueil des SIP ce jour-là, comme si le succès de la campagne déclarative dépendait de ces trois heures d'accueil, coincées au milieu de jours chômés. En plus par ricochet son obstination pénalise tous les agents toutes missions confondues.

Il nous a, qui plus est, indiqué que ce refus était le fruit d'une réflexion commune des DDFIP de la Région Occitanie.

Après 45 minutes d'échanges et de mise en garde in fine du climat délétère qu'engendrerait sa décision, l'ensemble des OS a voté contre.

Cet échange nous a collectivement confirmé la surdité et le refus de tout dialogue social de notre Directeur, tous les élus syndicaux ont quitté l'instance à 11h30.

Les points suivants n'ont donc pas été abordés.



L'intersyndicale FO, CGT et Solidaires s'est réunie pour proposer une pétition à l'ensemble des personnels de l'Hérault pour réclamer l'octroi des deux ponts naturels possibles, juste reconnaissance de l'implication de l'ensemble des agents au quotidien.

[LA PETITION A SIGNER](#) (ctrl-clic pour ouvrir le lien)

Cette pétition sera remise lors de la 2ème convocation.

Vos représentants FO DGFIP 34

Bernadette JAGA  
Olivier VERNEGEOL  
Nicolas PONTHEU

 <b>SECTION</b>  <b>HÉRAULT</b>	<b>BULLETTIN D'ADHESION</b>		
	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34		
Section FO DGFIP 34 <a href="mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr</a> site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/">www.fo-dgfip-sd.fr/034/</a> site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	NOM : _____	PRENOM : _____	
	GRADE : _____	Echelon : _____	Indice : _____
	AFFECTATION : _____		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>		
	Fait à : _____	le _____	
		(signature)	
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>		
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL		
	<b>☎04.67.15.75.65</b>		